



006/2012

## COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2012 à 17 h 00

**Sous la Présidence de :** Michel ANASTASY

**Présents :** Robert PUJADE ; Jacques DEL BIANCO ; Josette CHARAVEL ; Geneviève SABOT, Robert GOURDOUZE, adjoints ; Valérie VOGEL ; Juana BELLON ; Nicole CRESPO ; Jean-Claude ANDRE ; Marc BONATO ; Patrick VERNET ; Jean-Marc CIVAUX.

**Procuration :**

**Absents :** Karine SANCHEZ ; Fatma ARBOUCHE ; Houria RAHALI ; Michel AVINENS ; Smaïl MECHEREF ; Michel PUIGREDO ;

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 17 heures, le quorum étant atteint.

Il rappelle, les délibérations prises lors de la séance du 12 décembre 2011. Aucune remarque ni aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Valérie VOGEL est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### 1. APPROBATION A.P.S. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Rapporteur M. le maire

M. le Maire présente l'Avant Projet Sommaire au Conseil Municipal sur l'extension du groupe scolaire. Ce projet correspond aux attentes de la commune en matière d'augmentation des capacités d'accueil ;

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 720 000 € H.T.

Monsieur le Maire soumet la conception de cette extension ainsi que son coût à l'approbation du Conseil Municipal et sollicite l'appui financier de l'Etat par la D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), du Conseil Général par le F.D.E (Fonds Départemental d'Equipement) et de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise par l'attribution d'un Fonds de Concours.

Point voté à l'unanimité.

### 2. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AU S.M.D.E POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION

Rapporteur M. le maire

Depuis le 25 mars 2002 le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour les collectivités membres qui le souhaitent et de créer une cellule de maîtrise d'ouvrage au sein des services du syndicat.

En 2010, le Préfet du Gard a rappelé les termes de la loi en matière d'intercommunalité, et en particulier dans le domaine de l'électricité. Il incite désormais les communes à poursuivre le

transfert de leur maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique au syndicat départemental.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité au Syndicat Départemental, le Conseil municipal accepte ce transfert au 31/12/2011 qui porte sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique composés des réseaux moyenne tension et basse tension, ainsi que les postes de transformation HTA/BT.

La commune conserve les charges d'emprunts ainsi que le bénéfice de la taxe d'électricité et approuve le procès verbal de mise à disposition des ouvrages électriques communaux.

Point voté à l'unanimité.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

**Rapporteur Robert PUJADE**

Suite à la circulaire du Conseil Général en date du 25/10/11, relative à la répartition du produit des amendes de police, le conseil municipal propose, pour en bénéficier, de déposer un dossier de demande de subvention sur un projet ayant trait aux aménagements apportés en matière de sécurité routière. Ce dossier intègre un plateau traversant rue Baron Leroy, un plateau traversant rue J. Guillard, 5 coussins ralentisseurs complets, un abri bus et des panneaux de signalisation pour un montant de 22 992.89 € HT.

Point voté à l'unanimité

**LA SEANCE EST LEVEE A 17 H 30**

**Le Maire,**  
**Michel ANASTASY**

